





Cette brochure présente pour la région Rhône-Alpes les statistiques accidents du travail, maladies professionnelles et accidents de trajet dans les entrepôts et plateformes logistiques pour 2021.

Les activités concernées correspondent aux codes 5210A et 5210B de la Nomenclature d'Activités Française ainsi qu'aux codes risques 631DA et 631EE de la nomenclature des risques de la sécurité sociale.

Dans ce secteur, la fréquence des accidents du travail est 2 fois supérieure à la fréquence régionale tous secteurs confondus.

A noter que les salariés intérimaires ne sont pas comptablisés dans cette plaquette alors qu'ils représentent en moyenne 30% des effectifs. Ils sont plus souvent victimes d'accidents du travail que les salariés permanents car moins expérimentés et fréquemment affectés à des postes à forte sollicitation physique.





22169 salariés

Sommaire

Accidents du travail

Maladies professionnelles

de trajet

Accidents

Autres données

Accidents du travail

L'indice de fréquence diminue depuis 2016 mais reste, tout comme la gravité, 2 fois supérieur à la moyenne régionale tous secteurs confondus.

(+)

Les indices de fréquence ainsi que les autres indicateurs (indice de gravité, taux de fréquence, taux de gravité) n'ont pas été communiqués pour l'année 2020 à cause du recours au chômage partiel durant la période Covid.

En 2021, certains secteurs sont restés au chômage partiel une partie de l'année, les effectifs et les heures travaillées de l'année 2021 ainsi que les indicateurs de sinistralité bruts qui en découlent sont donc à prendre avec précaution.



1 468

Nombre d'accidents du travail en premier règlement



66,2

Indice de fréquence

Nombre d'accidents du travail en premier règlement pour 1000 salariés.

80

Nouvelles Incapacités Permanentes

On entend par « nouvelles » les incapacités permanentes ayant donné lieu à un premier versement de prestation en 2021.

129 679

Journées indemnisées

L'équivalent de 510 emplois à temps plein. Nombre de jours d'arrêt moyen par accident : 88

3,4

Taux de gravité

Nombre de journées d'incapacité temporaire pour 1000 heures de travail.



9 422 208 €

Montant des dépenses de l'Assurance Maladie

liées à la réparation des accidents avec ou sans arrêt de l'année considérée (frais médicaux, indemnités journalières, indemnités en capital ou rentes).

1468
Accidents du travail
en premier règlement

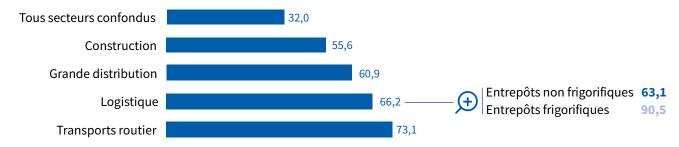
Accidents du travail ayant donné lieu à un arrêt de travail ou à une incapacité permanente.

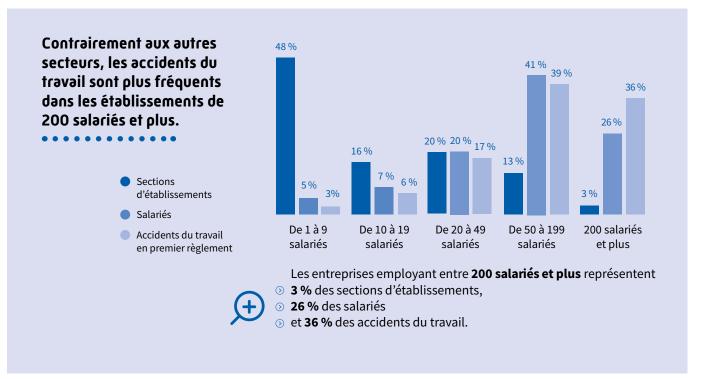
Carsat Rhône-Alpes • Prévention des Risques Professionnels

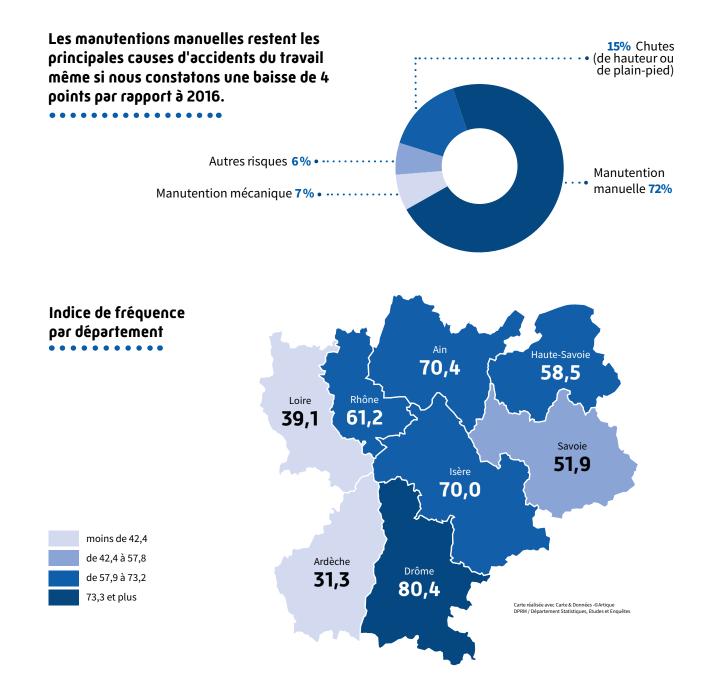
Statistiques Logistique 2021 • Accidents du travail

Dans les entrepôts frigorifiques, l'indice de fréquence est même 3 fois supérieur à la moyenne régionale tous secteurs confondus.

Ces chiffres s'expliquent par les contraintes physiques, de temporalité et de froid.



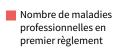




Maladies professionnelles

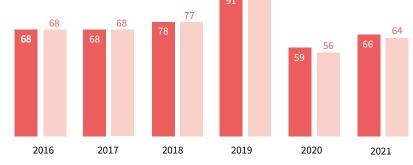
Le nombre de maladies professionnelles semble se stabiliser à nouveau.

En revanche, depuis 2016, la durée moyenne d'un arrêt pour maladie professionnelle a augmenté de 42% et les dépenses de 129%. Cette augmentation s'explique en partie par la hausse des TMS de l'épaule et du coude plus invalidantes et onéreuses.



• • • • • • • • • • • • • • •

dont nombre de TMS



24,309

Journées indemnisées

L'équivalent de 96 emplois à temps plein. Nombre de jours d'arrêt moyen par maladie : 368

66 Maladies professionnelles en premier règlement

Maladies professionnelles ayant donné lieu à un arrêt de travail ou à une incapacité permanente.



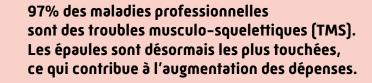
2 877 092 €

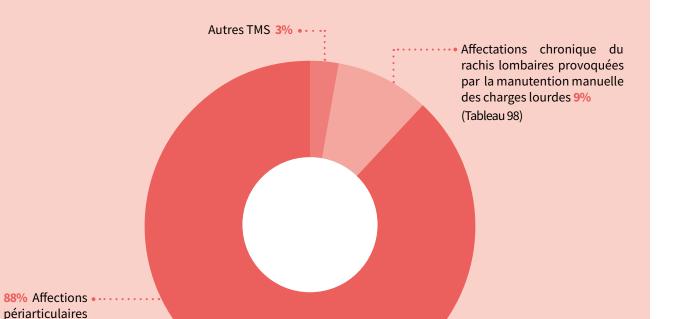
Montant des dépenses de l'Assurance Maladie

Liées à la réparation des maladies avec ou sans arrêt de l'année considérée (frais médicaux, indemnités journalières, indemnités en capital ou rentes).

43
Nouvelles Incapacités Permanentes

On entend par « nouvelles » les incapacités permanentes ayant donné lieu à un premier versement de prestation en 2021.





Carsat Rhône-Alpes • Prévention des Risques Professionnels

Statistiques Logistique 2021 • Maladies professionnelles

provoquées par

certains gestes et

postures de travail

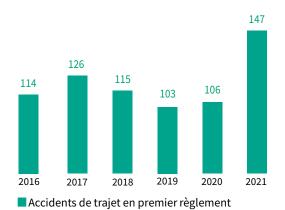
(Tableau 57)

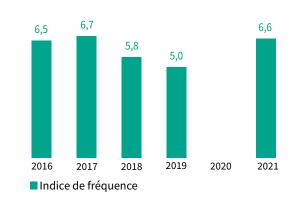
6

Accidents de trajet (domicile-travail)

Le nombre d'accidents de trajet n'a jamais été aussi élevé qu'en 2021. L'indice de fréquence est 1,4 fois supérieur à l'indice régional tous secteurs confondus.

Les déplacements des salariés s'effectuent souvent en voiture individuelle, du fait des horaires décalés et de l'implantation des entrepôts, de plus en plus éloignée des centres urbains et peu desservie par les transports en commun.







Les indices de fréquence ainsi que les autres indicateurs (indice de gravité, taux de fréquence, taux de gravité) n'ont pas été communiqués pour l'année 2020 à cause du recours au chômage partiel durant la période Covid.

En 2021, certains secteurs sont restés au chômage partiel une partie de l'année, les effectifs et les heures travaillées de l'année 2021 ainsi que les indicateurs de sinistralité bruts qui en découlent sont donc à prendre avec précaution.

11 778

Journées indemnisées

L'équivalent de 50 emplois à temps plein. Nombre de jours d'arrêt moyen par accident : 80

1 762 453 €

Montant des dépenses de l'Assurance Maladie

liées à la réparation des accidents de trajets avec ou sans arrêt de l'année considérée (frais médicaux, indemnités journalières, indemnités en capital ou rentes).

8

Nouvelles Incapacités Permanentes

On entend par « nouvelles » les incapacités permanentes ayant donné lieu à un premier versement de prestation en 2021.



147 Accidents de trajet en premier règlement

Accidents de trajet ayant donné lieu à un arrêt de travail ou à une incapacité permanente.

0,3Taux de gravité

Nombre de journées d'incapacité temporaire pour 1000 heures de travail.

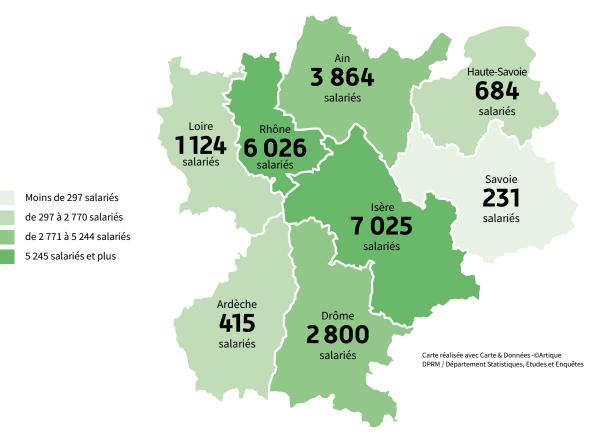
6,6

Indice de fréquence

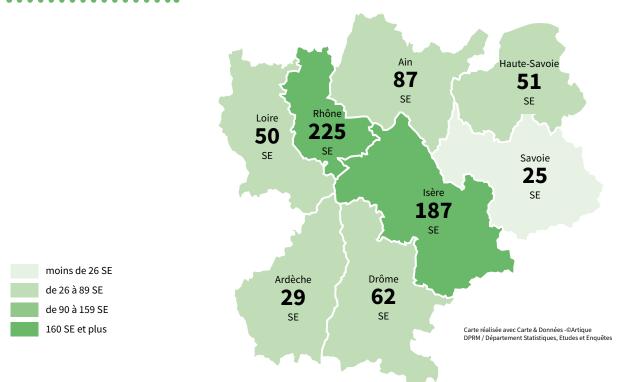
Nombre d'accidents de trajet en premier règlement pour 1000 salariés.

Autres données

Nombre de salariés par département en 2021









La déclaration sociale nominative devenue obligatoire depuis janvier 2017 a créé une rupture dans nos séries statistiques entre les années 2016–2017 et 2017–2018. En effet, le nombre d'heures travaillées qui intègre désormais les périodes de congés ainsi que la photographie des effectifs qui rend mieux compte des contrats courts, en sont la parfaite illustration.

Les indices de sinistralité 2020 (indices de fréquence, taux de fréquence, indice de gravité, taux de gravité) ne sont pas utilisables donc non représentés. Du fait du recours au chômage partiel durant la période Covid, les effectifs et les heures travaillées de l'année 2020 ne traduisent pas l'exposition au risque.



Carsat Rhône-Alpes Prévention des Risques Professionnels 69436 Lyon Cedex 03



preventionrp@carsat-ra.fr

3679



www.carsat-ra.fr



@Carsat_RA



in Carsat Rhône Alpes



